

Bilan 2009

Secrétariat général du CNML



Conseil national des missions locales

SOMMAIRE

1. Partenariat avec les grands opérateurs économiques.....	3
2. Insertion sociale et autonomie des jeunes.....	7
3. Orientation, formation, éducation.....	11
4. Partenariat renforcé entre Pôle-emploi et les missions locales	13
5. Groupe de travail Europe – International.....	15
6. Programme national d'animation	17
7. Groupe de travail Evaluation	19
8. Systèmes d'informations.....	20
9. Communication.....	22

1. Partenariat avec les grands opérateurs économiques

Le CNML développe depuis 2006, des actions de collaboration avec les grands opérateurs économiques pour permettre l'accès à la vie en entreprise des jeunes peu ou pas qualifiés, en particulier ceux résidant en zone urbaine sensible et bénéficiaires du CIVIS.

De grandes entreprises, Fédérations et Associations se sont engagées avec le CNML, en signant des accords de partenariat : ADIA, l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie (ACFCI), l'Association française de la relation client (AFRC), l'ANFA (Fonds d'assurance formation de la branche des services de l'automobile) le groupe AREVA, le groupe CASINO, CARGLASS, CARREFOUR (Hypermarchés et Market France), groupe CRIT, DCNS (Direction de la construction navale) , DEXIA, FEP-SA et FARE (Fédération des entreprises de propreté), l'Institut du mécénat social (IMS) , La Marine Nationale, Mediapost, le groupe GDF-SUEZ, INEO , LYONNAISE DES EAUX , SITA , SNCF et le groupe VEOLIA.

Ces accords nationaux ont pour objectif de :

- Favoriser les procédures de recrutement répondant aux besoins de l'entreprise comme à ceux des jeunes accompagnés par les missions locales.
- Mieux informer les jeunes et leurs conseillers sur les métiers et les filières qui recrutent pour une meilleure connaissance du monde du travail.
- Développer le parrainage pour l'emploi, notamment, dans le cadre de la lutte contre les discriminations.

Pour dynamiser la mise en œuvre de ces accords, le CNML a créé un groupe de travail national avec les entreprises signataires. Présidé par Dominique Estrosi-Sassonne, membre du bureau du CNML, le groupe de travail Entreprises et Emploi associe les responsables des ressources humaines des entreprises partenaires et des missions locales. Il a pour objectif d'élaborer un cadre commun de travail et de valoriser les bonnes pratiques locales. Il a été convenu que la mise en œuvre du partenariat devait tenir compte de l'organisation interne de l'entreprise, de son implantation territoriale, et de ses besoins de recrutement.

Ce groupe s'est réuni le 16 juin 2009 à l'Assemblée nationale en présence de Laurent Wauquiez dans le cadre d'une manifestation « Les grands opérateurs s'engagent avec le Conseil national des missions locales ». Un bilan des actions menées en 2008 et 2009 a été présenté avec le renouvellement de nombreux accords et la signature d'une convention avec le secrétariat général de la Charte de la Diversité et CARREFOUR Hypermarchés .

La méthodologie de déploiement des accords

L'objectif 2009 a été de consolider la mise en œuvre des accords nationaux sur l'ensemble du territoire national et de développer des partenariats avec d'autres entreprises ou branches professionnelles. Le CNML s'appuie sur les animations régionales des missions locales dans le cadre du Programme national d'animation validé en bureau du CNML en 2009.

Un groupe de travail (Axe 1 du Programme national d'animation) animé par le CNML et regroupant cinq animations régionales a été créé . Il porte plus particulièrement sur l'accès et le maintien des jeunes dans l'emploi. Ce groupe d'appui participe au groupe Entreprises et Emploi du CNML. Il est chargé de construire des outils (mesures du plan jeunes, accords nationaux...), d'échanger et de débattre sur de nouveaux projets d'accords nationaux, des expérimentations et d'accompagner les animations régionales dans la mise en œuvre d'actions de développement de la relation avec le monde économique (contacts régionaux des entreprises signataires d'un accord national et réalisation de plan d'action).

Les actions menées en 2009

Des expérimentations locales selon les besoins des entreprises et des territoires : quelques exemples d'accords déclinés sur un site ou sur quelques régions

ANFA : Accord cadre signée en avril 2009 portant sur une expérimentation dans deux régions Nord Pas-de-Calais et Rhône-Alpes. Il s'agit de réaliser le repérage et la mutualisation de bonnes pratiques visant à favoriser l'accès des jeunes à la qualification et à l'emploi dans le secteur des services de l'automobile, en vue d'une mobilisation progressive des deux réseaux à l'échelle nationale. A fin décembre, les deux régions ont mis en œuvre des actions concrètes portant sur la sensibilisation à la professionnalisation des acteurs, la mise en réseau CFA et missions locales, la construction de plan d'action concerté. Au total sur les 2 régions, 120 jeunes ont intégré un parcours en alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation, formations qualifiantes du conseil régional).

FEP FARE, Fédération des entreprises de propreté : l'objectif est de favoriser l'insertion durable dans l'entreprise et la qualification des jeunes accompagnés par les missions locales par la voie de l'alternance (apprentissage et contrats de professionnalisation) et de valoriser la branche et ses métiers auprès des conseillers des missions locales et des jeunes, en particulier dans les régions Centre, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte-d'Azur. En 2009 a été élaboré un bilan croisé des actions menées en 2008. Ce bilan a fait l'objet d'une production sous forme de plaquette présentant quelques bonnes pratiques ainsi que des éléments quantitatifs intéressants. Le partenariat s'est développé de manière significative en passant de 42 à 141 actions en un an, près de 3000 jeunes en 2008 ont bénéficié d'actions d'information et de découverte des métiers et près de 200 jeunes de missions locales ont intégré l'alternance dans ce secteur et poursuivent en 2009. Le bilan 2009 des actions est en cours de réalisation mais à ce jour nous avons quelques données partielles qui montrent qu'une centaine de missions locales sont partenaires de la branche.

Des réponses adaptées aux besoins de recrutement des entreprises: quelques exemples d'accords mis en œuvre en fonction des campagnes de recrutements des entreprises

CARREFOUR : la signature de l'accord s'est formalisé en juin 2009 avec des actions conduites dès 2008 avec l'Espace recrutement. Le partenariat se développe progressivement sur l'ensemble du territoire national avec l'utilisation de visioconférence dans les missions locales pour le recrutement de jeunes par les responsables de l'espace recrutement. L'espace de recrutement de Carrefour indique que près de 1000 jeunes de missions locales ont été recrutés dans le cadre de contrats de professionnalisation (pour 2050 embauches tous publics confondus en 2009).

Groupe DCNS : Mise en œuvre du projet « Filière Compétences » dans le cadre d'un accord signé début 2008 et qui réunit le CNML, l'ANPE, la Marine nationale, l'Association Jeunesse et Entreprises. L'objectif général est de renforcer de manière significative le recrutement de jeunes dans les filières de production sur les années 2008, 2009 et 2010, en s'adossant à un dispositif d'apprentissage. L'action concerne les jeunes en recherche d'emplois (issus des contrats courts de la marine nationale, des missions locales ou de l'ANPE) et les jeunes souhaitant s'engager dans une formation en alternance pour apprendre un métier de production. Une campagne d'information spécifique est menée chaque année auprès des collégiens et de leurs enseignants pour leur faire découvrir les métiers. DCNS souhaite accueillir, pour effectuer des contrats en alternance (apprentissage et professionnalisation), 300 jeunes par an sur les trois prochaines années. Les missions locales concernées se situent dans les régions Bretagne, Pays-de-la-Loire, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Ile-de-France. En 2009, 442 jeunes ont bénéficié des mini stages et 154 contrats en alternance ont été signés.

MEDIAPOST : le partenariat formalisé par la signature de l'accord en 2008 porte principalement sur la promotion les métiers du groupe, le recrutements et la sécurisation des parcours professionnels des demandeurs d'emploi. Des actions de rapprochement entre les correspondants des ressources humaines régionaux de MEDIAPOST et les responsables des animations régionales des missions locales se sont mises en œuvre depuis septembre 2008.

La mobilisation d'autres acteurs du monde économique : quelques exemples

Institut du mécénat social (IMS) : Depuis la signature de l'accord en 2008, plusieurs actions en faveur de l'emploi des jeunes, et notamment ceux issus de quartiers sensibles, ont rapproché des entreprises adhérentes à l'IMS aux acteurs locaux du réseau des missions locales des régions d'Aquitaine, de Bretagne, d'Ile de France, de Lorraine et de Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

La transmission aux missions locales des offres d'emploi confiées par des entreprises partenaires de la cellule « emploi et diversité » dans le cadre de l'organisation de forums emploi & diversité. La sensibilisation des entreprises aux différentes actions portées par les missions locales : parrainage vers l'emploi de jeunes, événements d'interface entre jeunes et professionnels ou mécénat de compétences et/ou financier. L'organisation des événements: journées training à la recherche d'emploi avec des entreprises adhérentes à l'IMS auprès du public missions locales ou des rencontres de l'emploi. Fin 2009 c'est plus d'une centaine d'actions qui ont été menées sur l'ensemble du territoire national.

Fondation DEXIA : Le développement de la citoyenneté des jeunes comme levier vers l'emploi Le partenariat avec la Fondation est engagé depuis 2002 et confirmé par le nouveau président Michel Blanc avec trois programmes : appel à projets auprès des missions locales, formation des jeunes à travers l'Ecole de la citoyenneté (100 jeunes par an depuis 2007), parrainage de jeunes par les collaborateurs de Dexia.

Appel à projets : en 7 ans, 258 projets citoyens ont été soutenus par la Fondation sur tout le territoire pour près de deux millions d'euros . Près de 25 000 jeunes en insertion ont déjà été concernés par les actions de la Fondation : forum des institutions, baromètre de la citoyenneté, ateliers citoyens, découverte des institutions, parcours citoyens, comités de jeunes ambassadeurs de la citoyenneté, Ecole de la citoyenneté, transports et moyens de locomotion ...Ces pratiques innovantes réparties sur l'ensemble du territoire permettent de déboucher sur des propositions concrètes aux élus.

Ecole de la citoyenneté : créée en 2007, cette école vise à former chaque année une centaine de jeunes pour en faire des citoyens actifs dans leurs quartiers. L'objectif de l'Ecole est de sortir les jeunes de leur quartier et de leur offrir un espace d'expression neutre, la formation se déroule durant une semaine à Paris. Vivante, elle propose des exposés sur les institutions, le débat démocratique et des moments de réflexion et de dialogue sur des problématiques citoyennes.

Parrainage : La direction de Dexia s'est engagée depuis 2006 à accorder à tous les collaborateurs qui le souhaitent 2 heures par mois sur leur temps et lieu de travail afin de parrainer un jeune accompagné par une mission locale . En 2009, 80% des 40 jeunes parrainés ont accédés à un emploi ou une formation .

Les dispositifs nationaux favorisant l'accès et le maintien dans l'emploi

Le Parrainage

Ce dispositif lie le CNML, l'ACSE, la DPM, le SDFE et la DGEFP avec le réseau de parrains du PRO BTP dans le cadre d'un accord-cadre national signé en 2008. On note une augmentation du nombre de parrains en 2009 (608 en fin d'année soit 87 parrains supplémentaires). Le réseau est actuellement présent sur 68 départements, avec des effectifs pouvant aller de 1 à 32 parrains et marraines en fonction du territoire. Les données 2009 sont en cours de consolidation, mais 1600 filleuls au moins ont été suivi sur la période, 611 jeunes sont arrivés au terme d'un accompagnement avec un taux de sorties en emploi à 61% dont 20% avec une formation en alternance. Le réseau de parrains du PRO BTP a réussi dans un contexte économique difficile, à maintenir des résultats positifs d'entrées en emploi et en formation en alternance.

Création d'entreprise

Les groupements de jeunes créateurs ont pour objectif de favoriser l'émergence d'un projet et la création d'activité, notamment par les jeunes des quartiers, dans une optique de remobilisation et d'insertion professionnelle, en renforçant le rôle des réseaux associatifs concernés. Des expériences réussies de groupements de jeunes créateurs se sont développées sur 13 sites du territoire national.

Un groupement fédère en général la mission locale, l'université et le service d'appui à la création d'activité. Sept universités proposent le diplôme d'université de créateur d'activités et la confrontation des référentiels doit permettre prochainement de présenter ce diplôme en commission RNC. 70% des jeunes trouvent une solution d'insertion et 30% des jeunes ayant obtenu le diplôme créent leur entreprise dans les 3 ans. Le CNML a participé au salon des jeunes créateurs qui s'est tenu les 20 et 21 novembre 2009 à Sénart.

L'ADIE et le CNML ont engagé une collaboration pour faciliter l'accès des jeunes des quartiers à la création d'activité : programme « Créa Jeunes ». Lancé en septembre 2008 au CNML, il est mis en œuvre à Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Toulouse, Roubaix, Tourcoing et en Seine- Saint-Denis, . Ce projet fait l'objet d'une évaluation par l'Ecole d'économie de Paris, dans le cadre des expérimentations sociales lancées par le haut commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté. En 2009, 497 jeunes ont participé au programme avec en moyenne 9 jeunes intégrés par mois sur chaque site. Parmi les 164 entreprises déjà créées, plus de la moitié a obtenu un micro crédit de l'ADIE.

Les autres actions en faveur de l'emploi piloté par les administrations

La DGEFP - sous direction Insertion et Cohésion sociale, mission insertion des jeunes – a créé, fin 2008 un groupe de mutualisation des processus d'accès des jeunes à l'emploi en entreprise réunissant 7 entreprises, le CNML et Pôle emploi. L'objectif est de produire un guide qui formalise les processus efficaces d'accès à l'emploi des jeunes en entreprise à partir des bonnes pratiques présentées notamment par les entreprises participant à ce groupe. Le guide intitulé « Tous gagnants – réussir ensemble l'intégration et la professionnalisation des jeunes en entreprise » sera présenté début 2010 à l'ensemble des acteurs concernés et accessible sur le site Internet du ministère.

Le Plan de mobilisation des territoires et des filières sur le développement des métiers de la croissance verte du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer : basé sur le programme du Grenelle de l'environnement, ce plan mobilise tous les opérateurs (élus, syndicats, experts, acteurs économiques, associations, etc.) dans le cadre de 10 comités de pilotage. Les travaux des comités doivent aboutir à des propositions concrètes sur chacun des 4 axes suivants :

- Identifier les métiers en développement ou en transformation.
- Définir les besoins en formation et l'organisation des parcours de formation et de qualification.
- Recruter : mieux orienter et mettre en cohérence l'offre et la demande d'emploi dans la filière ;
- Valoriser les formations et les métiers qui devront être pourvus en plus grand nombre.
-

La synthèse des travaux débouche sur l'organisation d'une conférence nationale le 28 janvier prochain au CNIT de la défense.

Les nouvelles actions en faveur de l'emploi des jeunes pour 2010

L'objectif pour 2010 est de poursuivre le développement des partenariats, de construire une offre de service nationale en direction des entreprises qui pourra servir de référentiel pour l'ensemble des missions locales et réaliser une action de communication nationale sur cette offre de service.

Des projets de partenariats sont en cours de construction avec la Police nationale (signature prévue début février, Agefaforia (organisme paritaire chargé de la formation professionnelle des industries alimentaires - développement du parrainage et accès à l'alternance) et le groupe Elior (secteur de l'Hôtellerie - restauration collective).

2. Insertion sociale et autonomie des jeunes

Sur le champ de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes 2009 aura été une année paradoxale, mettant en lumière à la fois des constats négatifs et désespérants et des innovations, des propositions fortes soutenues par des volontés de faire tant gouvernementales qu'émanant de la société civile, susceptibles de restaurer l'espoir.

D'une part, la crise a affecté tout particulièrement les jeunes en recherche d'insertion déjà fragilisés par la précarité des emplois qui leur sont habituellement accessibles. La dégradation du marché du travail s'est répercutée d'abord sur les emplois intérimaires et les contrats courts et à temps partiel. Le taux de chômage des jeunes au sens du BIT a augmenté par rapport à 2008 avec une stabilité autour de plus de 23%. La situation sociale des jeunes s'est donc encore aggravée. Mais, d'autre part, avec le Grenelle de l'insertion, une réflexion et une mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés par la question de l'insertion sociale et professionnelle des plus démunis avaient pointé les importantes carences du soutien des jeunes, de la prise en compte de leur place et de leur nécessaire autonomie dans la société française.

La volonté de mettre en place une politique publique interministérielle embrassant l'ensemble des questions et proposant des solutions globalement cohérentes s'est traduite par la tenue sur le premier semestre d'une commission de concertation sur la jeunesse, animée par le haut commissaire à la jeunesse. Ce premier temps de travail s'est conclu avec la production du Livre vert et un agenda de réformes, le point d'orgue sera la mise en œuvre des principales préconisations retenues dans le Plan Agir pour la Jeunesse et dans un certain nombre de réformes législatives. Nous nous sommes adaptés à ces impératifs au rythme soutenu. Le secrétariat général a organisé ses productions autour de trois axes : la commission de concertation jeunesse et tout ce qui en découle, la participation à des travaux nationaux transversaux et la continuité des comités thématiques particuliers.

La commission de concertation sur la politique de la jeunesse

Installée le 9 mars 2009 par le haut commissaire à la jeunesse elle a rassemblé l'ensemble des acteurs concernés, de l'Etat et des collectivités territoriales aux partenaires sociaux en passant par les services publics et les réseaux associatifs, ainsi que des représentants de la jeunesse elle-même. Elle s'est réunie tous les mardis soirs pendant quatre mois pour participer à la production du Livre vert, sorti le 10 juillet 2009 et contenant 57 propositions. Les travaux de la commission ont été alimentés par six groupes de travail thématiques réguliers à l'ensemble desquels nous avons participé.

La traduction des propositions du Livre vert en actions s'est faite par le biais du plan Agir pour la Jeunesse. Présenté le 29 septembre par le Président de la République, ce plan reprend les propositions autour de cinq axes de mesures qui concernent directement les missions locales. Le secrétariat général du CNML au complet s'est impliqué sur leur mise en œuvre dans le cadre de ses différents groupes de travail avec les objectifs suivants :

- Réussir l'orientation au sein du système de formation, combattre le décrochage scolaire.
- Poursuivre les efforts pour l'accès des jeunes à l'emploi.
- Aider les jeunes à s'assumer financièrement.
- Faire émerger une génération engagée.

Le groupe de travail sur le financement des mesures et en particulier celle du renforcement du CIVIS et moyens des missions locales a été conduit par le cabinet du secrétaire d'Etat à l'emploi et se trouve traduit dans une circulaire.

Certaines des propositions du livre vert font l'objet d'appels à projets d'expérimentation sociale, ou d'expérimentation lancée à partir de cahiers des charges travaillés avec le cabinet du haut commissaire à la jeunesse, par exemple celles sur l'autonomie financière des jeunes.

Les expérimentations sociales

Plusieurs vagues d'appels à projets d'expérimentations sociales ont été lancées par le haut commissaire à la jeunesse. A chaque fois un nombre conséquent de missions locales ont répondu et beaucoup ont été retenues.

Sur l'axe 1 « Réduire les sorties prématurées du système de formation initiale, programme 1 « Sécuriser l'orientation vers l'alternance et prévenir les ruptures », quatre projets ont été retenus dont celui présenté par le CNML « Promotion de l'apprentissage et sécurisation des parcours d'apprentis en France ».

Cette expérimentation est une tentative de multiplier les principes de l'expérimentation de Tulle sur huit territoires répartis dans quatre régions. Il s'agit de mettre en place un accompagnement renforcé de l'apprenti de manière à augmenter le nombre de jeunes en apprentissage et diminuer le taux de rupture des contrats. Le projet vise à permettre aux jeunes sans solution de rebondir sur une autre dynamique en leur proposant un nouveau parcours. De nombreux acteurs locaux sont associés sur des plate formes territoriales, afin de sécuriser des parcours en apprentissage. 1600 jeunes seront concernés. Le programme est conduit sous forme d'expérimentation contrôlée par sélection aléatoire, en deux phases : un accompagnement renforcé en amont du contrat d'apprentissage et un accompagnement tout au long du contrat. Le projet a commencé par une phase d'étude de faisabilité visant à valider la capacité des sites pressentis à mettre en œuvre l'expérimentation et les pré-requis de l'évaluation contrôlée.

Les comités thématiques

Comité technique santé

Outre la participation active au comité technique santé de la commission de concertation, le groupe de travail du CNML a mené des travaux importants :

- La production en Janvier d'un cahier central de 28 pages dans la revue La santé de l'homme de l'INPES, intitulé « Jeunes en insertion : la santé en question ».
- La production des données analysées de la première passation du questionnaire relatif à l'étude sur la santé mentale des jeunes en insertion et de tous les documents de communication et de vulgarisation.
- La préparation d'un nouveau questionnaire pour une nouvelle passation en mai-juin 2010.
- La tenue de réunions régionales afin de mettre en œuvre sur les territoires les préconisations de la charte de la santé des jeunes en insertion. En 2009 les membres du comité de pilotage santé du CNML ont participé à des réunions régionales en Provence-Alpes-Côte d'Azur à l'invitation du CRES et du Conseil général des Bouches-du-Rhône, et en Rhône-Alpes à l'invitation du Conseil régional. Les partenaires de la région Haute-Normandie et, pour la troisième année consécutive, ceux de Bourgogne se sont réunis.

L'étude sur la santé mentale des jeunes de 16 à 25 ans en insertion

Les conseillers de missions locales sont souvent confrontés à la souffrance psychique des jeunes sortis du système scolaire et en recherche d'une qualification ou d'un emploi. Le manque de données spécifiques à la santé mentale de cette population est un obstacle à leur prise en charge effective.

Méthodologie et analyse

Un questionnaire comportant des mesures de souffrance psychologique, de santé perçue, de vulnérabilité sociale, d'événements de vie, de comportements et de consommation à risques, a été administré dans 24 missions locales et 14 centres d'examen de santé répartis sur tout le territoire national. L'analyse compare les jeunes en insertion avec des jeunes « insérés » : scolaires, étudiants ou en activité professionnelle. 1342 jeunes ont participé à l'enquête. 43.1% étaient des hommes. 76.2% sont en insertion, 6.9% en activité professionnelle et 15% scolaires ou étudiants. L'étude permet de comparer ces 3 catégories de jeunes et de faire ressortir des différences plus ou moins contrastées suivant les indicateurs. L'analyse montre que la plupart des indicateurs étudiés sont significativement plus perturbés chez les jeunes en insertion.

L'environnement familial

- 38% des enquêtés ont des parents qui ne vivent plus ensemble. Les fréquences sont de 40% chez les jeunes en insertion, 27% chez les étudiants ou scolaires et 27% chez les actifs.
- 15% ont rompu les liens avec leurs parents. Les taux varient de 7% à 19% suivant la catégorie de jeunes : 19% chez les jeunes en insertion, 7% chez les étudiants ou scolaires et 8% chez les actifs.
- 24% des enquêtés ont un des deux parents gravement atteint d'une maladie : 30% chez les jeunes en insertion, 17% chez les étudiants ou scolaires et 17% aussi chez les actifs.

Violences subies

Les jeunes en insertion déclarent plus souvent avoir subi des violences psychologiques, physiques ou sexuelles. 31% des jeunes en insertion ont subi des violences psychologiques et morales contre 21% pour les actifs et 26% pour les étudiants/scolaires. 28% ont subi des violences physiques contre 19% pour les actifs et 18% pour les étudiants/scolaires. 10% ont été victimes de violences sexuelles contre 6% pour les actifs et 7% pour les étudiants/scolaires.

Souffrance psychologique et suicide

Plusieurs indicateurs attestent du mal être des jeunes en insertion. Les jeunes en insertion ont une perception de la santé plus négative que les deux autres catégories de jeunes. 28% des jeunes en insertion ont une mauvaise perception de leur santé contre 17% chez les étudiants/ scolaires et 15% chez les actifs.

Deux fois plus de jeunes en insertion sont en souffrance psychique que les jeunes actifs (26% vs 11%). Parmi eux, 7% ont un état dépressif avéré. Chez les hommes, toutes catégories de jeunes confondues, les sans-diplômes sont trois fois plus en souffrance psychique (30%) que les niveaux bac et plus.

Les jeunes en insertion ont 3 à 4 fois plus de risque d'avoir fait 1 tentative de suicide que les jeunes actifs. Un peu plus de 24% des jeunes sans-diplôme ont tenté de se suicider ; deux fois plus que les jeunes qui ont le niveau bac et plus (10%). 38% des jeunes dont la dépression a été diagnostiquée ont tenté de mettre fin à leurs jours.

Conclusion et perspectives

Ce recueil de données constitue le premier volet d'un observatoire par enquêtes transversales régulières comportant une partie thématique propre à chaque vague d'enquête. Les résultats de cette première passation sont alarmants et nous ont engagés à choisir d'investiguer davantage les questions autour du suicide, de la dépression et des violences pour la prochaine passation en 2010. Cependant, les données actuelles fournissent des indications importantes pour la politique de santé mentale en direction des jeunes en insertion. , elles vont faire l'objet d'une communication large en interne au réseau pour préparer la nouvelle passation mais aussi auprès des partenaires et médias.

Nouveau questionnaire et passation 2010

Un nouveau questionnaire a été construit en 2009, il est en cours de finalisation. Un plan d'action permettra, par le biais de réunions inter-régionales, de préparer à la passation de ce nouvel outil 100 missions locales et les centres d'examen de santé de la CNAM, avec l'objectif de recueillir 4000 questionnaires en 2010. Pour cette nouvelle étape, le haut commissariat à la jeunesse nous a promis son soutien.

Comité technique logement

Ce comité du CNML a réuni en 2009 l'UNHAJ, l'UNCLLAJ, la FAPIL, la Fédération des PACT, ainsi que des missions locales ayant particulièrement investi la question du logement. A partir des huit propositions pour le logement des jeunes construites collectivement en 2008 il a été décidé de profiter de l'opportunité des appels à projets d'expérimentations sociales ouvertes par le haut commissaire à la jeunesse pour tenter d'en mettre en œuvre plusieurs à partir de plate formes multi partenariales pour le logement des jeunes afin de vérifier nos hypothèses. Ce projet intitulé AgiLoJE (AGI pour le Logement des JEunes) a été retenu par le Fonds Jeunes en juillet 2009 sur l'axe du programme « prévenir les ruptures et de sécuriser l'accès au logement des jeunes ». Il est ambitieux dans la mesure où il se propose de faire travailler ensemble les missions locales et les principaux réseaux pour le logement des jeunes sur 7 territoires. L'Agence nouvelle des solidarités actives a rejoint les partenaires pour aider au pilotage général du projet.

Objectifs de l'expérimentation :

- Mieux répondre et dans des délais plus rapides aux besoins diagnostiqués des jeunes dans l'accès à l'hébergement et au logement en vue d'optimiser leur insertion sociale et professionnelle.
- Organiser un partenariat autour de la problématique de l'hébergement – logement jeune en réunissant l'ensemble des acteurs locaux concernés (offreurs et accueillants) et de l'insertion, de la formation, de l'emploi .
- Créer un espace d'interactions entre l'offre et la demande d'hébergement – logement jeune sur chaque territoire d'expérimentation.
- Organiser une capacité collective « force de propositions » en vue d'améliorer sur le territoire donné la situation du logement des jeunes et de développer des solutions concrètes.

Axes constitutifs de la plate-forme :

- Améliorer la qualité de l'AIO partagé sur les plates-formes.
- Accompagnement à l'accès et au maintien dans le logement.
- Passerelle hébergement – logement.
- Partenariat renforcé des acteurs de l'hébergement, du logement, de l'insertion, de la formation et de l'emploi.
- Communication et diffusion de l'information auprès des jeunes et des bailleurs.
- Prospection et captation de l'offre existante d'hébergement – logement et des besoins des jeunes.
- Mobilisation du parc public et privé.
- Intégrer les travaux dans les politiques publiques pour l'hébergement et le logement.

Le dispositif d'évaluation sera mis en œuvre par le département évaluation des politiques sociales du CREDOC.

La méthodologie proposée

Dimension quantitative : interrogation régulière d'un échantillon de bénéficiaires et d'un échantillon témoin ; traitements statistiques des données recueillies.

Dimension qualitative : suivi de la structuration du dispositif, organisation initiale, ajustements, fonctionnement en rythme de croisière, stratégies d'acteurs, partenariats... Interrogations des partenaires, des acteurs et des bénéficiaires pour une meilleure interprétation des données quantitatives sur le dispositif.

Diagnostic complet et des préconisations :

- Mise en évidence des facteurs favorisant ou freinant l'accès au logement autonome : ceux liés à la situation du jeune, au volume du parc de logement social, aux partenariats entre acteurs, aux moyens disponibles pour l'accueil et l'accompagnement des jeunes sur l'accès au logement.
- Mise en évidence de l'impact de la prise en charge des problématiques logement sur les trajectoires d'insertion.
- Faisabilité : conditions de réalisation et d'essaimage.
- Efficacité : étude d'impact sur les bénéficiaires.
- Efficience : rapport moyens engagés / impacts constatés.
- Préconisations d'ajustement du dispositif.
- Recommandations en vue d'une éventuelle généralisation.

En conclusion

Les travaux sur le volet insertion sociale et autonomie des jeunes ont démarré en 2009 par une phase de réflexions intenses puis soutenus par la politique pour la jeunesse qui se met en place avec une dimension inter ministérielle plus forte qu'auparavant et des moyens renforcés.

Les bonnes pratiques qui seront capitalisées sur les champs de la santé, du logement et de la mobilité, de l'amélioration de la vie quotidienne des jeunes en alternance, de la prise en charge effective et rapide des décrocheurs dans le cadre des expérimentations sociales devraient à court terme impacter les politiques publiques et changer le regard de l'ensemble de la société sur les jeunes.

3. Orientation, formation, éducation

L'année 2009 a été marquée par la mise en place d'un partenariat beaucoup plus soutenu avec l'Education Nationale, autour des questions soulevées par le Grenelle de l'insertion pour une meilleure prise en charge des jeunes sortant sans diplôme ni qualification du système scolaire. Ainsi, dès le mois de janvier des réunions au CNML ont permis de faire le point sur les bonnes pratiques de partenariat entre les deux réseaux, en particulier sur la question des échanges de données entre les systèmes d'information.

Depuis la rentrée 2009-2010, les dossiers éducation, orientation et formation ont été regroupés et suivis par une nouvelle chargée de mission ayant rejoint le secrétariat général du CNML. Cela permet d'établir ou de renforcer les coopérations déjà existantes tant au niveau des partenariats éducatifs qu'au niveau des acteurs de la formation professionnelle.

Le suivi du plan de lutte contre le décrochage, pour les missions locales

Afin de mettre en oeuvre les futures plateformes de lutte contre le décrochage, le CNML participe aux réunions co-organisées et co-animées par le ministère de l'éducation nationale et le cabinet du haut commissariat à la jeunesse. Le cabinet du secrétaire d'Etat à l'emploi, la direction générale de l'enseignement scolaire (éducation nationale), la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (pour le suivi des échanges impactant Parcours 3), la direction générale de l'enseignement et de la recherche (agriculture), le délégué interministériel à l'orientation mais aussi, récemment, les directions des services de formation professionnelle des régions, participent à ces travaux.

Les axes de travail sur ce thème sont :

- La mise en place d'un outil informatique permettant aux différents systèmes d'information de dialoguer et d'échanger des informations sur les jeunes en situation de décrochage.
- La préfiguration des coordinations locales dédiées à la lutte contre le décrochage : ou comment renforcer le partenariat local pour assurer aux jeunes de 16-18 ans, une solution en termes d'accès à la formation ?
- Le suivi des expérimentations retenues sur cet axe, et proposées lors de l'appel à projet du mois de juillet 2009 (appels à projets première vague) et co-animées par le ministère de l'éducation nationale et le cabinet du haut commissariat à la jeunesse.

La participation au groupe insertion de la JAPD

Un partenariat entre la direction du service national (DSN) et le CNML, a été formalisé par un protocole en 2004. Il se caractérise en région entre les bureaux du service national (BSN) et les missions locales du territoire sous différentes formes de coopération afin de recevoir les jeunes en missions locales quand ils sont détectés en difficulté de lecture à l'issue du passage des tests.

La DSN a lancé depuis la rentrée 2009 un chantier de rénovation des Journées d'Appel de Préparation à la Défense(JAPD) composé de 3 groupes de travail. Le CNML et l'association régionale des missions locales de Picardie ont été associés au groupe de travail Insertion afin de réfléchir aux nouvelles modalités de repérage des jeunes en difficultés lors des JAPD. Il s'agit d'envisager avec la DSN un meilleur suivi des jeunes pouvant être accueillis en missions locales, qu'ils aient déjà eu un contact ou non.

Les jeunes reçus en missions locales après une JAPD représentent environ 20 000 jeunes par an, certains d'entre eux ont déjà pu avoir un contact antérieur avec la mission locale, contact qui n'a pas forcément abouti à la mise en place d'un suivi. A terme, et dans la perspective de la lutte contre le décrochage, la DSN a été sollicitée pour s'intégrer dans les discussions préalables à la mise en place des coordinations de lutte contre le décrochage. Cela se traduira par une optimisation des échanges d'informations relatives aux jeunes détectés ou signalés en difficulté. Notre contribution à ces travaux

a permis de rappeler qu'un travail de communication auprès des jeunes était essentiel afin de ne pas stigmatiser les difficultés de quelques jeunes lors de ces journées. Rappelons que la démarche volontaire est essentielle afin que le jeune puisse adhérer et suivre des propositions de retour en formation, d'aide à l'élaboration d'un projet d'orientation, d'accès à l'emploi.

A l'issue de ces différents temps de travail, un nouveau protocole DSN/CNML pourra être rédigé afin de faire état des nouvelles modalités de coopération.

La formation professionnelle et les dispositifs de deuxième chance

Le 24 novembre 2009, la loi sur la formation professionnelle a été promulguée. Les grands axes de cette loi avaient été présentés au bureau du CNML du mois d'octobre afin de dégager les quelques points clés de cette loi impactant les missions locales

La suppression du délai de carence qui ne permettait pas un suivi immédiat entre la sortie du système de formation initiale et la venue en mission locale ; dans les faits, ce délai n'était pas forcément tenu, ce qui est plutôt bénéfique pour le jeune afin de trouver avec lui le plus rapidement possible des solutions qui lui conviennent et non après un laps de temps l'éloignant encore plus de toutes formes de projets emploi, formation orientation.

La lutte contre le décrochage scolaire et la mise en place d'un système d'échanges d'information entre les différents acteurs locaux de l'éducation, la formation et de l'insertion est détaillé à l'article 36. La rédaction des décrets permettra d'apporter des précisions sur les modalités concrètes de mise en place des coordinations locales (fonds dédiés, protocoles SI, pilotes et responsables des plateformes). Certaines régions ont déjà élaborés des conventions régionales afin de formaliser les différents niveaux de coopération entre acteurs locaux (Rhône-Alpes, Nord-Pas-de-Calais, Pays-de-la-Loire, Picardie- accord cadre régional...).

Enfin le volet évaluation des missions locales indiqué à l'article 37 « *les résultats obtenus par les missions locales en termes d'insertion professionnelle et sociale, ainsi que la qualité de l'accueil, de l'information, de l'orientation et de l'accompagnement qu'elles procurent aux jeunes sont évalués dans des conditions qui sont fixées par convention avec l'Etat et les collectivités territoriales qui les financent. Les financements accordés tiennent compte de ces résultats.* » demandera une attention particulière de la part du réseau des missions locales afin de ne pas avoir une vision trop restrictive de l'évaluation, a fortiori dans une période où la création d'emploi, et surtout l'emploi accessible aux jeunes sans qualification peut d'un territoire à l'autre être considérablement contrasté voire difficile.

Le CNML mais plus largement le réseau des missions locales a également été auditionné pour le rapport parlementaire, réalisé par Madame Françoise Guégot, députée de Seine Maritime, et portant sur le thème de l'orientation.

Les dispositifs deuxième chances (E2C et Epide)

Le secrétaire général du CNML est membre de la commission nationale de labellisation des Ecoles de la deuxième chance (E2C) qui s'est réunie deux fois en 2009. Le CNML est également engagé dans le suivi de l'expérimentation développée par le réseau des E2C, et proposé dans le cadre du Grenelle de l'insertion. Cette expérimentation a démarré en 2008, l'objectif est d'étudier l'impact de l'orientation des jeunes inscrits en missions locales vers les E2C et de mesurer en quoi le passage vers une E2C peut être bénéfique.

L'orientation de jeunes vers les Etablissements publics insertion défense (Epide) est assez important sur certains territoires. Le 01 décembre, le secrétaire général était présent avec le secrétaire d'Etat à l'emploi, Laurent Wauquiez pour visiter le centre Epide de Monthéry. Lors de cette matinée, des échanges ont pu avoir lieu avec les jeunes volontaires présents sur le centre, avec également des acteurs du bassin économique de l'Essonne, impliqués dans le projet du centre Epide Monthéry. A l'issue de cette visite, nous avons également pu faire un point d'étape sur les relations et le partenariats entre les ML et les centres Epide.

4. Partenariat renforcé entre Pôle-emploi et les missions locales

Depuis 2001, l'ANPE et le CNML mobilisent leurs réseaux au service de l'accompagnement personnalisé des jeunes demandeurs d'emploi. Pour les années 2006 à 2008, un accord-cadre de partenariat renforcé a élargi cette collaboration. Dans le contexte créé par la fusion entre l'ANPE et l'Unédic, le bureau du CNML du 11 juin 2008 a décidé de proroger cet accord-cadre d'un an jusqu'au 31 décembre 2009.

Une négociation partenariale à l'appui du groupe de travail du CNML Relations entre les missions locales et Pôle emploi

En 2009, le comité de pilotage national rassemblant les trois signataires de l'accord-cadre de partenariat renforcé, ainsi que les acteurs du réseau des missions locales (Union nationale des missions locales, Association nationale des directeurs et Association professionnelle des animateurs régionaux) s'est constitué en groupe de travail chargé de négocier un nouveau cadre contractuel.

Ce groupe de travail s'est réuni très régulièrement au cours du second semestre 2009 pour accompagner le processus de négociation, en lien notamment avec les acteurs territoriaux en liaison avec le programme national d'animation du CNML. Pour aboutir à la validation d'un nouvel accord-cadre par le bureau du CNML du 24 novembre et à la validation du Conseil d'administration de Pôle emploi le 18 décembre 2009, 7 réunions se sont tenues présidées par M. Gérard Willmann, vice-président du CNML, le secrétariat le général du CNML assurant le secrétariat permanent de cette instance.

Ces travaux se sont appuyés d'une part, sur les 30 propositions du rapport du secrétariat général « Une nouvelle coopération entre le réseau des missions locales et Pôle emploi » et remis à Laurent Wauquiez, secrétaire d'État à l'emploi, lors de l'installation du CNML, le 9 mars 2009 et d'autre part, sur l'évaluation de l'accord-cadre 2006-2008.

Le contenu de l'accord-cadre a été fortement impacté par le résultat de l'évaluation réalisée en 2008 sur la mise du partenariat en 2007 (cf. bilan d'activité 2007 des missions locales), évaluation actualisée au cours du premier semestre 2009 lors d'un premier cycle de travail. Il est apporté une définition de la co-traitance et au partenariat renforcé. La rationalisation du processus de gestion de la co-traitance et la modernisation de son financement sont engagées.

Un accord-cadre se déroulant sur 5 ans pour marquer une nouvelle étape dans les relations entre Pôle emploi et le réseau des missions locales...

L'objectif de cet accord est ambitieux. Les signataires s'engagent à relever le défi de l'insertion professionnelle des jeunes dans les territoires et à renforcer la logique de complémentarité de leurs offres de service. Il est proposé de formaliser un cadre d'intervention adapté aux trois niveaux du territoire, local, régional et national. Un accent particulier est mis sur le développement d'une stratégie régionale de partenariat renforcé, à travers la négociation d'une convention régionale, fondée sur un diagnostic partagé.

... et à travers une démarche de progrès à 5 ans (2010-2014), déployer un partenariat renforcé entre le réseau de Pôle emploi et celui des missions locales.

A partir des socles du partenariat renforcé, le nouvel accord-cadre offre un cadre pour renforcer la coordination des politiques territoriales et pour tirer partie des synergies entre deux opérateurs du service public de l'emploi. Il s'agit permettre à des jeunes demandeurs d'emploi de cumuler un accompagnement mis en œuvre par les missions locales pour le compte de Pôle emploi et des prestations de Pôle emploi afin d'avoir accès à un meilleur service.

Les principaux axes de l'accord-cadre de partenariat renforcé

L'élargissement du partenariat consiste à engager ou à affirmer davantage des actions communes. L'accord-cadre ne concerne plus la seule co-traitance, mais affiche de nouvelles dimensions dans les champs d'activité suivants.

Objectifs de progrès :

- Aboutir à une offre de service reconnue entre les partenaires, parfaitement positionnée en gestion et dans les systèmes d'information.
- Améliorer le développement d'actions permettant la lisibilité du partenariat renforcé tant pour les réseaux qu'en direction de leurs partenaires et pour les jeunes.
- Prévoir sur tous les champs du périmètre du partenariat renforcé des modalités de concertation et faire émerger un réflexe partenarial.
- Développer une vision stratégique permettant de capitaliser sur les actions communes, d'envisager la construction de plans d'actions menés ensemble.
- Mettre en œuvre de façon constante les socles/éléments clés du partenariat renforcé (diagnostic partagé, complémentarité des offres de service et leur mobilisation conjointe, valorisation du partenariat, animation des réseaux et développement de la connaissance des compétences).
- Mener des actions sur les thématiques de l'accord-cadre en direction des employeurs, des jeunes et des partenaires, sur l'accès aux offres d'emploi pour les jeunes, sur l'articulation entre les missions locales et les plates-formes de vocation, l'articulation avec les mesures pour l'emploi des jeunes et particulièrement les jeunes en ZUS, la lutte contre les discriminations, l'égalité entre les femmes et les hommes.

La co-traitance du Projet Personnalisé d'accès à l'Emploi (PPAE) est envisagée comme une sous-composante du partenariat renforcé. Les engagements respectifs des partenaires sur le PPAE par rapport à l'accord-cadre 2006-2008 sont reconduits avec l'intégration des obligations liées à l'offre raisonnable d'emploi.

Objectif de progrès :

- Réguler les flux à 150 000 entrées et procéder à des alertes en cas de dépassement.
- Faire en sorte que l'orientation soit prononcée autant que possible dès le 1^{er} entretien.
- Améliorer le diagnostic de l'accompagnement nécessaire.
- Mieux définir les critères, modalités de traitement et de sortie.
- Assouplir les critères d'affectation d'un jeune par Pôle emploi vers une mission locale (pas de référence à un niveau de formation précis).
- Répartir au niveau infra-régional les entrées sur la base d'un accord du comité de pilotage régional.
- Actualiser les volumes d'entrées annuellement par avenant, si nécessaire.
- Financer 150 000 jeunes pour 34,5 M € par an sans distinction entre jeunes indemnisés et non indemnisés, selon un coût global et non un coût unitaire et sans corrélation avec les résultats.

5. Groupe de travail Europe – International

Le protocole signé le 10 mai 2005 a complété les missions du CNML pour élargir le champ de la mutualisation des bonnes pratiques du réseau des missions locales à celui des organismes équivalents dans l'Union européenne.

Les objectifs

Le groupe Europe - International a pour objectif de mettre en réseau les initiatives européennes des missions locales, pour identifier les bonnes pratiques, organiser leur mutualisation et favoriser le développement de projets européens au bénéfice des jeunes des missions locales.

L'accès du public des missions locales aux programmes communautaires et notamment aux mesures favorisant la mobilité peut encore être amélioré. L'objectif est de promouvoir l'utilisation des différents outils comme une contribution dans l'évolution du parcours de ces jeunes en insertion dont on sait qu'ils ont le moins d'opportunités, dans un principe renforcé d'égalité des chances.

Ce groupe de travail est présidé par André Montané, représentant de l'Assemblée des départements de France au CNML.

Les faits marquants en 2009

Lors de l'installation du CNML le 9 mars dernier, le secrétaire d'Etat l'emploi, Laurent Wauquiez a demandé au Conseil de prendre contact avec ses homologues européens pour identifier les pratiques et les expérimentations conduites en matière de politique de la jeunesse dans trois pays (Allemagne, Suède et Angleterre) et a cité en exemple le dispositif britannique de lutte contre le décrochage scolaire *September guarantee* (garantie de septembre).

Le groupe Europe - International a entrepris de faire un recensement des orientations en matière de politique de la jeunesse, en ciblant principalement les dispositifs de lutte contre le décrochage et particulièrement la Grande Bretagne. Le groupe de travail a également élargit les pays concernés au Québec. Il a rencontré le cabinet du ministre pour restituer les éléments de cette étude comparative.

Elle est basée sur les documents suivants :

- les travaux de Cécile van de Velde, une démarche d'analyse de sociologie comparée sur les trajectoires des jeunes en Europe au moment de leur transition du monde de l'éducation à la vie active ;
- une note sur le dispositif de la garantie de septembre, visant à sécuriser les parcours des jeunes britanniques entre la fin de leur année scolaire et la rentrée pour éviter les ruptures et prévenir le décrochage scolaire.

Conclusion de l'étude

Il apparaît que les jeunes connaissent des trajectoires plus ou moins heurtées en Europe, mais que c'est bien en France que le délai entre la sortie du système scolaire et la stabilisation sur le marché du travail tend avoir des conséquences de long terme dans la réussite des jeunes; notamment pour les jeunes ayant connu des échecs dans leur parcours de formation ou dans leurs premiers choix professionnels. Des différents pays observés, la Suède et l'Allemagne ont des marchés du travail de type professionnel où la transition vers le monde du travail est facilitée soit par la part de l'enseignement professionnel et technique comme en Allemagne ou soit par la reconnaissance à la jeunesse d'une capacité à faire différentes expériences et à recourir à une forme de droit à la 2ème chance, par une formation professionnelle moins densifiée au début de la vie professionnelle comme en Suède.

Les déterminants des politiques publiques apparaissent encore très liés à la vision de la situation des jeunes, au regard des ressorts culturels dont les curseurs ont peu été déplacés par l'intégration européenne.

Pour résumé, les 4 pays concernés (France, Allemagne, Suède et Grande-Bretagne) se classent en trois catégories :

- Les pays latins dont la France, où la jeunesse se caractérise comme un temps long de transition, avec un fonctionnement propre, assez peu relié au déroulement de la vie professionnelle ; qui est financée pour l'essentiel par les solidarités familiales.
- Les pays du Nord de l'Europe dont l'Allemagne et la Suède, où la jeunesse est un temps plus intégré, où la problématique de l'autonomie se pose rapidement ; qui est financée pour partie par les pouvoirs publics.
- Les pays anglo-saxons, dont la Grande-Bretagne, où la jeunesse est un temps plus court, où la question de l'autonomie est également centrale et se traduit par le recours au crédit, avec du coup un risque d'interrompre ses études pour être solvable et un risque d'endettement. Les interventions britanniques investissent l'ensemble du système de formation pour le rendre attractif et plus diversifié. Ils ont en avance sur la lutte contre le décrochage scolaire.

Grace à la commande du ministre, le groupe Europe international a constitué une veille sur ces sujets. Ce qui, notamment, l'a amené à suivre les travaux de la commission européenne et de l'OCDE. Il a également contacté les partenaires européens et internationaux du réseau pour s'informer des travaux qu'ils mènent sur le sujet du décrochage scolaire. ces travaux sont en cours.

En 2009, le groupe Europe - International a également participé aux différentes consultations de la commission européenne sur la mobilité, la refonte du cadre Jeunesse et à la consultation sur le livre vert consacré à la mobilité en collaboration avec la DJEPVA. Depuis la première rencontre européennes des 10 000 apprentis, dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne, la Groupe Europe - International participe au comité de pilotage sur la mobilité des apprentis coordonné par la DGCIS au ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi.

Un développement particulier en 2009 sur le champ du franco-allemand est à souligner. Dans le contexte de la célébration du 20ème anniversaire de la chute du mur de Berlin, le groupe Europe international du CNML a participé à la définition de nouvelles orientations pour l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (l'OFAJ). Cet investissement a été reconnu par le renouvellement de son mandat au Conseil d'Orientation de l'OFAJ, en tant que co-président pour la France. Ce qui a déjà ouvert des opportunités de partenariat au réseau des missions locales sur la thématique Intégration et égalité des chances et insertion, de l'enseignement professionnel, des axes de programme qui seront développés en 2010 et 2011.

Perspectives en 2010

Le groupe Europe international s'oriente sur l'adoption d'un programme pour deux ans, avec en perspective de nouveaux modes d'intervention et périmètre :

- **A l'international,** une action nouvelle est en développement à travers l'appui des missions locales françaises aux missions locales de République de Côte d'Ivoire ; en collaboration avec l'ANDML et les services de la coopération française à Abidjan.
- **Sur le volet Europe,** le groupe Europe international apportera son appui aux ARML qui souhaitent s'investir sur la mise en œuvre ou mise réseau d'actions européennes en région.

Un accent qui va être mis sur la participation de l'évaluation à mi-parcours des programmes communautaires qui intéressent les missions locales, à savoir le programme Education et formation tout au long de la vie et Jeunesse en Action. Il s'agit d'élaborer une stratégie permettant de faire évoluer les programmes européens de façon à mieux prendre en compte les besoins des jeunes des missions locales et des professionnels chargés de les accompagner.

6. Programme national d'animation

Dans le cadre de ses compétences définies dans le code du travail le Conseil national des missions locales « Délibère sur les propositions d'orientation du programme national d'animation et d'évaluation du réseau des missions locales. Il s'appuie sur la contribution des organismes et associations oeuvrant pour l'animation du réseau des missions locales au niveau régional et favorise la coordination, de leurs activités. »

Pour assurer cette mission le secrétariat général du CNML organise tous les deux mois une journée de travail avec l'ensemble des animateurs régionaux et assure le suivi et la coordination d'un programme national qui se décline en 5 axes :

- Accès et maintien des jeunes dans l'emploi.
- Orientation professionnelle et accès des jeunes à la formation et à la qualification.
- Autonomie des jeunes.
- Stratégie et actions de communication.
- Evaluation de l'activité des missions locales.

Le premier programme a été élaboré durant le premier trimestre 2009 pour une période de 21 mois. Il a été présenté et validé lors du bureau du CNML du 29 avril 2009 .

Les axes et les travaux menés en 2009

Chaque axe du programme regroupe 4 à 5 animateurs qui doivent contribuer aux travaux en participant à la définition du champ de compétences ou du plan d'action, en apportant une expertise sur au moins un des thèmes dans l'axe choisi. L'équipe du secrétariat général du CNML est chargée de construire et rédiger le programme axe par axe, d'organiser la mutualisation des pratiques, de définir les objectifs de l'année et les modalités d'évaluation.

Pour faciliter les échanges d'information et capitaliser les pratiques de nouveaux moyens techniques ont été mis en œuvre fin 2009 : l'audioconférence et la création d'une plate-forme collaborative sur Internet sous la forme d'un blog privé.

Axe 1 : Accès et maintien des jeunes dans l'emploi

Participants : Animations régionales Centre, Ile-de-France, Limousin, Lorraine et Nord-Pas-de-Calais

Cet axe regroupe l'accord de partenariat renforcé entre le réseau de Pôle emploi et celui des missions locales et le développement du partenariat avec les opérateurs du monde économique.

Accord cadre de partenariat renforcé entre le réseau de Pôle emploi et celui des missions locales :

- Expertise pour l'élaboration de l'accord cadre.
- Préparation d'un kit de déploiement de l'accord commun aux 2 réseaux.
- Mise en œuvre des déclinaisons régionales et animation des réseaux sur ce thème.
- Suivi et évaluation de la démarche de progrès.

Développement des relations avec les opérateurs économiques :

Les travaux portent sur le développement des relations avec les entreprises, l'accès des jeunes à l'alternance et à la création d'activité. Les thématiques du parrainage et de la lutte contre les discriminations sont traitées de manière transversale. Chaque thématique à fait l'objet d'un plan d'action spécifique décliné en objectifs et actions formalisé dans un diaporama diffusé à l'ensemble des animations régionales. Dans le cadre de la veille des mesures et dispositifs prévu dans le plan d'action, il a été réalisé un outil présentant le Contrat unique d'insertion à destination de l'ensemble des animations régionales.

Axe 2 : Orientation professionnelle et accès des jeunes à la formation et à la qualification

Participants : Animations régionales Aquitaine, Auvergne, Franche-Comté et Pays-de-la-Loire.

L'axe porte sur la lutte contre le décrochage et le recensement des outils et pratiques d'orientation. Un état des lieux sur la participation du réseau des missions locales dans les appels à projets du haut commissaire à la jeunesse relatif à l'orientation et au décrochage scolaire est en cours de réalisation. La méthode retenue par le groupe porte spécifiquement sur veille, mutualisation et repérage de bonnes pratiques.

Axe 3 : Autonomie des jeunes

Participants : Animations régionales Poitou-Charentes, Bourgogne, Aquitaine.

L'axe s'organise sur la capitalisations des bonnes pratiques du réseau des missions locales et de ses partenaires visant à favoriser l'autonomie des jeunes. Les expérimentations sociales pilotées par le haut commissaire à la jeunesse font l'objet d'une veille.

Axe 4 : Communication

Participants : Animations régionales Picardie, Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées.

Il s'agit d'un travail d'échange de pratiques et d'outils de communication utilisés au niveau régional et national. Des journées de travail régionales ont été proposées.

Axe 5 : Evaluation de l'activité des missions locales

Participants : Animations régionales Corse, Basse-Normandie, Alsace, Champagne-Ardenne et PACA.

Cinq thèmes sont développés dans cet axe.

- Démarche évaluation des missions locale : travaux basés sur une campagne d'informations.
- Observatoire : construction de tableaux de bords thématiques pour comparer les indicateurs au niveau régional et national.
- Systèmes d'informations partenaires : nouvelle version du système d'information ICARE, plus adaptée aux besoins nationaux du bilan d'activité et plus facile d'utilisation pour les contributeurs, chantiers en cours avec les partenaires pour les échanges d'information.
- Animation de l'assistance technique régionale Parcours 3

7. Groupe de travail Evaluation

Rappel du contexte

Pour accompagner le réseau dans la mise en œuvre de la démarche d'évaluation, conformément à la lettre de mission de la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi du 7 janvier 2008, le CNML a lancé avec l'appui du ministère un marché pour l'assistance à une prestation d'étude sur la mise en œuvre de cette démarche.

Le cabinet CIVITO est chargé de ce contrat pour assister le CNML et ses partenaires dans la préparation de la phase de déploiement du référentiel évaluation au sein du réseau des missions locales. L'expérimentation porte sur une dizaine de missions locales retenues pour leurs caractéristiques variées, et assurer ensuite la sensibilisation des membres du réseau sur la réalisation de l'évaluation, en s'intéressant notamment, à celles les plus éloignées de ce type d'exercice.

Trois grands objectifs

1. Formalisation : accompagner le comité de pilotage de la démarche dans la constitution de l'outil pour les requêtes des indicateurs de l'évaluation puis dans la finalisation du tableau de bord des données de synthèse et dans l'élaboration du protocole de recueil et d'exploitation des données.
2. Validation : vérifier la pertinence des indicateurs retenus pour réaliser l'évaluation des missions locales et les ajuster à la réalité du terrain en conduisant une expérimentation rapide sur une dizaine de structures volontaires.
3. Mobilisation : organiser la sensibilisation des missions locales selon les échelles territoriales pertinentes, dans le cadre de séances de travail associant partenaires et acteurs de l'insertion des jeunes pour expliciter la démarche, ses outils. La CPO des missions locales devra également être prise en compte pour différencier les 2 démarches.

Le comité de pilotage national de la démarche d'évaluation

Il est chargé du suivi et de la validation de la démarche, il est présidé par un président de mission locale, membre du CNML. Il comprend le représentant de l'ARF au CNML, la direction de l'apprentissage et de la formation professionnelle du conseil régional de Bourgogne, le président et vice-président de la CPNEF, des présidents des missions locales et d'associations régionales, les directions de missions locales (Limoux, Créteil, Clermont, Ronchin), les animations régionales des missions locales (Franche-Comté, et un animation régionale référent de l'axe 5), la DGEFP – les missions insertion des jeunes et systèmes d'information, la DARES - sous direction SEPEFP, département FPIP.

Le comité de pilotage est présidé par Madame Agathe Cahierre, présidente de la mission locale du Havre.

Bilan de l'action en 2009

Cette année fut celle de la phase d'expérimentation. Le référentiel a été testé dans les 10 missions locales volontaires afin de parvenir à la définition d'indicateurs pertinents. Cette période d'expérimentation a donc permis, à partir des observations des missions locales, de contribuer à l'amélioration du référentiel pour faciliter son appropriation. Le référentiel sera achevé fin janvier 2010 et présenté à la première réunion plénière du CNML de l'année 2010. Le déploiement national aura lieu au cours du premier semestre 2010. Une présentation sera faite à chaque mission locale par le biais de réunions inter-régionale. La démarche d'évaluation et le référentiel seront présentés à travers trois documents : un premier expliquant les enjeux de l'évaluation, un autre la méthodologie et un troisième détaillant les indicateurs.

8. Systèmes d'informations

Une migration douloureuse

Le début de l'année a été très impacté par les conséquences imprévues de la migration de décembre 2008. Pour mémoire, l'évolution du nombre des utilisateurs et des fonctionnalités de l'application, d'une part et la nécessité de passer à de nouvelles versions des logiciels utilisés nous avaient amené à procéder à la mise en œuvre d'une migration matériels et logiciels.

Dès la fin de l'année 2008, des difficultés diverses et complexes ont provoqué exaspération des professionnels et inquiétudes au regard des échéances que l'on connaît en début d'année et ont nécessité des interventions supplémentaires approfondies de la part des experts, tant au niveau de la maîtrise d'œuvre, des éditeurs des applicatifs utilisés que des hébergeurs.

La situation est revenue progressivement à la normale à la fin du mois de mars mais a demandé un fort accompagnement du réseau durant le 1er trimestre 2009.

Version 2.1

L'année 2009 n'a pas vu la mise en œuvre d'une nouvelle version de Parcours 3 du fait du retard pris par les conséquences de la migration de décembre 2008 et de l'ambition de la version 2.1. En effet, la mise en ligne de cette version ne sera réalisée que le 11 janvier 2010. Toutefois, c'est bien tout au long de l'année 2009 que cette dernière version a été conçue.

Cette version comprendra principalement trois évolutions majeures :

- Un processus d'identification unique permettra lors de l'accueil d'un nouveau jeune d'établir un lien éventuel avec d'autres parcours réalisés dans d'autres missions locales. Cette fonctionnalité permettra dans l'avenir de mieux décomposer les jeunes fréquentant le réseau national des missions locales.
- Une interconnexion avec une base nationale certifiée permettra dorénavant un accès à la nomenclature la plus fiable et particulièrement à des informations pointues sur les certifications.
- Des traitements techniques sur les bases locales, régionales et nationale permettront de fluidifier les conditions d'utilisation de la partie décisionnelle de Parcours 3.

Ces fonctionnalités représentent techniquement des évolutions majeures.

Un dispositif de formation ambitieux et innovant

9600 utilisateurs du système d'information étaient jusqu'à présent contraints de s'adapter au rythme de développement de l'application Parcours 3 avec une offre de formation dédiée limitée et hétérogène sur le territoire national. Cette situation ne permettait pas à l'ensemble des utilisateurs une pratique optimisée de leur outil au quotidien. C'est pourquoi, la branche professionnelle et l'état se sont associés pour mettre en œuvre un ambitieux dispositif de formation sur Parcours 3 en eLearning.

Grâce à cette modalité de formation innovante et particulièrement adaptée au sujet, ce dispositif de formation s'adressera à tous les utilisateurs de Parcours 3, quelles que soient leurs missions, avec des lieux et temps de formation flexibles qui seront choisis en fonction des disponibilités des apprenants. Il répondra également aux besoins de formation lors de l'intégration de nouveaux salariés.

Le premier module de formation a été mis en ligne au mois de décembre et a déjà remporté un vif succès.

Des sollicitations multiples

Enfin, on notera particulièrement les nombreuses sollicitations du secrétariat général du CNML relatives à l'intérêt et à la place du système d'information des missions locales dans les différents projets du gouvernement comme les expérimentations sociales et la lutte contre le décrochage scolaire. Le système d'information des missions locales, unique et puissant, est à chaque fois apparu comme un outil structurant et susceptible de s'adapter à tous les besoins émergents dans la vie ce réseau.

Perspectives 2010

Pour l'année 2010, le secrétariat général du CNML se consacrera essentiellement à 4 projets :

- Une refonte complète d'ICARE, l'application permettant un reporting financier et ressources humaines des missions locales, permettra d'apporter de nouveaux outils aux missions locales et aux animateurs régionaux tout en renforçant la capacité du CNML à rendre compte de la situation des structures, de leurs activités et de leurs partenariats.
- La réorganisation des instances de suivi et de pilotage des Systèmes d'Information devra nous amener à renforcer la fiabilité des données issues de nos entrepôts régionaux et de l'entrepôt national et de constituer des sources plus nombreuses et plus pointues sur l'activité du réseau et sur l'observation des publics accueillis.
- Les systèmes d'information devront s'adapter aux engagements pris dans le cadre de l'accord cadre de partenariat renforcé et permettre ainsi d'optimiser les conditions d'accompagnement des jeunes en cotraitance et nos capacités de suivi et d'évaluation de notre accord.
- Enfin, les travaux susceptibles d'être facilitateurs dans le cadre des plateformes de lutte contre le décrochage devront être mis en œuvre pour déboucher à terme à un processus d'interconnexion avec les systèmes d'information des autres acteurs concernés.

9. Communication

Nous ne disposons pas d'un budget spécifique pour notre communication. C'est pourquoi une partie de nos actions est réalisée en interne par le chargé de communication, le reste s'inscrivant dans une coopération du secrétariat général avec les services de Bercy.

Actions produites en interne avec le support d'Internet

Il s'agit d'une communication régulière, à destination des missions locales, des élus et de nombreux partenaires. Cette communication utilise le support de notre site Internet consulté chaque mois par 20 000 visiteurs, les deux premiers sites à l'origine de ces visites sont ceux de Google et de Pôle emploi.

En 2010, la refonte de notre site Internet permettra de le rendre plus attrayant, plus interactif et plus accessible pour tous les visiteurs, selon les nouvelles normes de l'Etat. L'annuaire des missions locales, outil de référence pour tous les sites publics, permettra à chaque jeune de trouver quelle est la mission locale compétente pour sa commune.

Sur le site Internet du CNML, de nombreux documents sont mis en ligne, produits et maquetés en interne, comme en 2009, le rapport du CNML « Une nouvelle coopération entre le réseau des missions locales et Pôle emploi » ou le dossier « Les opérateurs économiques s'engagent avec le Conseil national des missions locales ».

« Le Communiqué du CNML » est envoyé régulièrement par voie électronique pour informer de l'actualité du CNML, des missions locales et de leurs résultats ou relayer l'information du gouvernement et de nos partenaires. Depuis la nomination du président et du nouveau CNML en mars dernier, cette lettre est envoyée à l'ensemble des parlementaires et à de nombreux collaborateurs au sein du gouvernement, des ministères, des institutions et des collectivités (plus de 1500 destinataires).

Cette forme de communication est très importante pour faire reconnaître l'action des missions locales auprès des décideurs.

Nous avons réalisé une enquête de notoriété auprès de parlementaires : 87% d'entre eux déclarent connaître les services de la mission locale de leur circonscription et 74% pensent que la mission locale est indispensable ou très utile, cependant dans les propositions d'amélioration des parlementaires, viennent en tête, la nécessité de développer la relation avec les entreprises et de faire connaître d'avantage la mission locale.

Evènements organisés par le ministère de l'économie

Comme les années précédentes le CNML a participé à deux évènements parisiens en direction du grand public pour présenter l'action des missions locales : en direction des visiteurs de Bercy lors des journées européennes du patrimoine (19 et 20 septembre) et en direction des décideurs locaux lors du salon des maires et des collectivités locales (17 au 19 novembre). Ces initiatives permettent aussi de mieux faire connaître, au sein même du ministère, le rôle du CNML et l'activité des missions locales.

Editions réalisées par le ministère de l'économie

Afin de promouvoir l'offre de service des missions locales pour l'accompagnement des jeunes vers l'emploi un dépliant de quatre pages a été édité en 2009, il sera complété en 2010 par un autre document présentant l'action engagée par le CNML depuis 3 ans avec une vingtaine de grands opérateurs économiques.

Un dépliant a été également coproduit avec la fédération des entreprises de propretés (bilan, témoignage et parcours croisés de l'emploi des jeunes dans le secteur).

Enquête de notoriété des missions locales auprès des parlementaires : les résultats sur 183 réponses

1. Connaissez-vous les services proposés aux jeunes par la mission locale de votre circonscription ?

Oui : 87% Non : 11% Insuffisamment : 2%

2. Connaissez vous le montant des financements des collectivités locales et de l'Etat pour la mission locale de votre circonscription ?

Oui : 69% Non : 31%

3. Avez vous rencontré des jeunes qui ont eu recours aux services de la mission locale ?

Oui : 91% Non : 9%

4. Sur votre circonscription, pensez-vous que la mission locale est :

Indispensable : 40% Très utile : 34% Utile : 21% Inutile : 5%

5. Dans quels domaines la mission locale vous semble-t-elle particulièrement utile pour les jeunes :

<input type="checkbox"/> L'orientation professionnelle : 20%	<input type="checkbox"/> La mobilité : 9%
<input type="checkbox"/> L'emploi : 19%	<input type="checkbox"/> La santé : 8%
<input type="checkbox"/> La formation : 17%	<input type="checkbox"/> La citoyenneté : 5%
<input type="checkbox"/> Le logement : 10%	<input type="checkbox"/> Le développement local : 2%
<input type="checkbox"/> L'aide sociale : 9%	<input type="checkbox"/> Autre : 1%

6. Selon vous, que faudrait-il pour améliorer le fonctionnement de la mission locale de votre circonscription ?

<input type="checkbox"/> Développer la relation avec les entreprises : 32%	<input type="checkbox"/> Augmenter le nombre de conseillers : 9%
<input type="checkbox"/> Faire connaître d'avantage la mission locale : 23%	<input type="checkbox"/> Trouver de nouveaux locaux : 2%
<input type="checkbox"/> Apporter plus de financements publics : 14%	<input type="checkbox"/> Ouvrir une nouvelle antenne : 2%
<input type="checkbox"/> Mise à disposition d'un agent de Pôle emploi : 13%	<input type="checkbox"/> Un nouveau service pour les jeunes : 2%
	<input type="checkbox"/> Autre suggestion : 3%

7. Quelles sont les mesures d'accompagnement vers l'emploi qui vous paraissent les plus utiles pour les jeunes accueillis à la mission locale ?

<input type="checkbox"/> Le contrat d'apprentissage : 18%	<input type="checkbox"/> Le contrat initiative emploi : 8%
<input type="checkbox"/> Le contrat de professionnalisation : 16%	<input type="checkbox"/> La création d'activité : 5%
<input type="checkbox"/> Les stages de formation professionnelle de la région : 12%	<input type="checkbox"/> Les Centres Défense, 2ème chance : 5%
<input type="checkbox"/> Le CIVIS : 11%	<input type="checkbox"/> Les plates-forme de vocation de Pôle emploi : 4%
<input type="checkbox"/> Le contrat d'accompagnement dans l'emploi : 9%	<input type="checkbox"/> Le contrat d'autonomie : 3%
<input type="checkbox"/> Les Ecoles de la deuxième chance : 9%	